



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Biocarburants

Question écrite n° 4030

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de développer la production de diester. Dans le cadre de la ratification de l'accord sur les oleagineux, il a été obtenu qu'un million de tonnes d'équivalents tourteaux de soja soit environ 800 000 hectares sur le plan communautaire, puissent être produits à des fins agro-industrielles sur les terres mises en jachère. Cela signifie, notamment grâce à la fermeté du Gouvernement français, que les projets relatifs à la production de diester vont pouvoir se poursuivre jusqu'à cette limite de surface. Dans ce contexte, elle souhaiterait savoir si le département de la Loire-Atlantique demeure comme initialement annoncé un site d'implantation prioritaire. Étant donné le débouché important que pourrait constituer cette production pour l'agriculture de la région, elle souhaite qu'il puisse apporter une réponse positive.

Texte de la réponse

Le développement des biocarburants en France est maintenant bien engagé. S'agissant de l'ester carburant, la première unité française de production, à Compiègne, est opérationnelle depuis septembre 1992. Un accord passe entre l'État, les industriels producteurs d'ester de colza et les sociétés Elf et Total prévoit un développement de la production sur trois ans avec pour objectif la commercialisation de 140 000 mètres cubes d'ester de colza en 1995. Déjà près d'un millier de véhicules appartenant à des flottes captives fonctionnent avec un mélange ester-gazole dans des proportions comprises entre 5 et 30 p. 100. Le produit est maintenant autorisé, sans dérogation, d'une façon généralisée au taux de 5 pour 100. Afin de permettre une retombée sur l'ensemble du territoire des mesures d'incitation à la production de biocarburant, un échange entre productions d'oléagineux réalisées sur terres réputées en jachère et sur terres arables est désormais autorisé. Quant aux usines de production d'ester qui devront être créées au fur et à mesure du développement du marché, les implantations gagneront à être déterminées par leurs promoteurs en tenant compte des coûts logistiques à tous les niveaux de la filière. Concernant la création d'une unité de biocarburants en Loire-Atlantique, il est donc opportun d'engager une étude de faisabilité avant d'envisager un tel investissement.

Données clés

Auteur : [Mme Hubert Élisabeth](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4030

Rubrique : Énergie

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1993, page 2062

Réponse publiée le : 18 octobre 1993, page 3544